



# Politique fiscale Hermès

Avril 2024

---

## 1) Une entreprise responsable, contributive et attentive au partage harmonieux de la valeur créée

Hermès est une maison de création indépendante depuis 1837. Sa mission est de créer des objets uniques et originaux, qui accompagnent avec élégance les besoins et les rêves de ses clients. Son objectif est la recherche de l'excellence et d'une qualité sans compromis, dans chacun de ses métiers et de ses services.

Hermès exerce un rôle d'entreprise citoyenne là où elle opère, contribuant à la vitalité économique, sociale et culturelle des territoires. Cette ambition s'accompagne d'une volonté profondément humaniste de rendre au monde une partie de ce qu'il lui apporte. Le groupe est attentif à un partage harmonieux de la valeur ajoutée afin de sécuriser son développement futur et de contribuer aux équilibres sociaux et sociétaux.

Conscient de sa responsabilité en matière de contribution au développement des territoires, Hermès implante ses activités manufacturières essentiellement en France. Hermès contribue au développement durable des régions, par le biais de l'emploi et privilégie la création de valeur durable (recrutements sur le bassin d'emploi, formation des collaborateurs...).

## 2) Hermès s'engage à déployer une politique fiscale responsable

Hermès s'engage à :

- assurer le respect par toutes les sociétés du groupe des réglementations en vigueur dans les États où ses sociétés sont implantées ;
- assurer le respect des délais prévus par les réglementations applicables dans chaque État, pour le dépôt des déclarations requises et le paiement des impôts dus ;
- ne pas transférer la valeur créée vers des juridictions à faible fiscalité ;
- imposer les bénéfices là où s'exerce l'activité qui les génère ;
- ne pas recourir à des structures fiscales sans substance commerciale ou de mettre en place des opérations pour satisfaire un objectif principalement fiscal ;
- déterminer ses prix de transfert conformément au principe de pleine concurrence ;
- lutter contre l'évasion fiscale avec l'absence de recours à des schémas d'évasion fiscale ou à des structures dénuées de substance.

## 3) Gouvernance fiscale

La stratégie fiscale est mise en œuvre par la direction générale finance, qui s'appuie sur des compétences internes (la direction fiscale) et externes en France comme à l'étranger. Cette stratégie est revue et validée par le Comité exécutif au moins une fois par an.

La charge et le taux d'impôt consolidés sont examinés par le Comité d'audit et des Risques et le Conseil de Surveillance lors de la présentation des résultats semestriels et annuels.

Cette politique fiscale est approuvée par la gérance.

## 4) Mise en œuvre de la stratégie fiscale

En matière fiscale, le groupe suit les recommandations du standard de reporting RSE GRI 207.

La localisation des activités du groupe repose exclusivement sur des choix opérationnels sans que les aspects fiscaux ne viennent modifier cette approche. C'est ainsi que la localisation de la production en France, qui est l'un des éléments clés de la stratégie du groupe en matière de développement durable, impacte le montant des impôts et taxes payés dans l'Hexagone ainsi que le taux effectif d'imposition du groupe.

Les positions fiscales du groupe sont suivies et contrôlées par la direction de la consolidation et de la fiscalité, directement rattachée à un membre du Comité exécutif, dont l'un des objectifs est d'anticiper, d'identifier, et de gérer avec la direction financière les enjeux fiscaux.

Le groupe assure la veille réglementaire et définit sa politique fiscale en s'appuyant sur une équipe de fiscalistes, assistée de conseils externes le cas échéant. Le groupe s'engage à respecter l'ensemble des lois et réglementations en vigueur dans chacun des pays où il opère. Depuis début 2023, il s'appuie pour la conformité fiscale sur un outil informatique de suivi des obligations déclaratives, des paiements d'impôts et de l'application des règles d'éthique fiscale. Cet outil développé dans l'ensemble des filiales du groupe est piloté en central par la direction fiscale.

Le groupe se fonde sur une organisation transparente et simple. La politique fiscale du groupe ne repose sur aucun schéma d'optimisation ou d'évasion fiscale et est conforme aux principes édictés par l'OCDE. En cas de litige ou de différence d'interprétation, le groupe peut être amené à contester des rectifications face aux autorités fiscales et à utiliser les voies de recours pour assurer sa défense et faire valoir sa position.

La gestion des risques financiers liés à l'évolution, la complexité et l'interprétation de la réglementation fiscale dans chacun des pays dans lesquels il opère est détaillée dans le chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel disponible sur le site internet du groupe : <https://finance.hermes.com>.

## 5) Reporting et transparence

Dans le cadre de ses obligations fiscales, le groupe remet chaque année à l'administration fiscale française une déclaration des prix de transfert et une déclaration pays par pays (« CBCR »). Le CBCR est établi conformément aux recommandations de l'OCDE (reprises par la réglementation fiscale française). Il fait l'objet d'un échange d'informations entre les administrations fiscales des pays où le groupe est implanté. Dans les États où l'échange d'information n'est pas opérationnel, le groupe dépose un CBCR auprès de l'administration fiscale locale.